



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze mai à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon à huis-clos, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 et en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, la participation du tiers des élus est suffisante pour valider le quorum et les décisions, chaque élu pouvant être détenteur de 2 procurations.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 9  
Pouvoir : 12  
Absents : 6

Date de la convocation : 7 mai 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, FRAUDEAU Jean-François, GAUTHIER Dominique, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Didier RENAUD.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER  
BEUVAIS Magali représentée par B MASSONNEAU  
BERGONNIER Pascal représenté par D GAUTHIER  
BOURMAUD Melinda représentée par F LAROCHE  
BRUNIER Maud représentée par JF FRAUDEAU  
CHAINÉ Jean-Paul représenté par C PIAULET  
ERRAÏSS Malika représentée par F LAROCHE  
INGRASSIA Christine représentée par JF FRAUDEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET  
LAGARNAUDIE Jacqueline représentée par L CLAVE  
PHELIPPEAU Gilles représenté par B MASSONNEAU  
SULLI Bruno représenté par L CLAVE

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, Maurice MILLIASSEAU, ROYER Freddy,

**Secrétaire de séance** : Dominique GAUTHIER

### DELIBÉRATION N° 54

Rapporteur : Dominique GAUTHIER

### OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°48 DU 11 MARS 2020

Il est rappelé que par délibération n°48 du 11 mars 2020, le conseil municipal a approuvé le dossier d'enquête parcellaire relatif à la ZAC de la Marmoure .

Le conseil municipal est informé qu'il convient d'abroger cette délibération car le dossier annexé à la délibération n'était pas complet.

La délibération inchangée et le nouveau dossier annexe sont soumis à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de l'abrogation de la délibération n°48 du 11 mars 2020,
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

